



SIDEC DU JURA  
SIDEC MANDATAIRE

**MARCHÉ PUBLIC**  
MARCHÉ DE TRAVAUX

239007M - Communauté de  
Communes LA GRANDVALLIERE -  
TRAVAUX - Réhabilitation du  
presbytère en maison de santé à  
SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX  
(39150)

## Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

239007M\_TRAVAUX

Date limite de remise des plis

**05 /11 / 2025 à 12 heures**

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

(Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### SIDEC DU JURA

SIDEC MANDATAIRE

Représentant : Le Président

Adresse : SIDEC DU JURA

1 RUE MAURICE CHEVASSU - 39000 LONS LE SAUNIER

Téléphone : 03 84 47 83 28 - Courriel : service.marches@sidec-jura.fr

SIRET : 25390109400016 - Site internet : <http://www.sidec-jura.fr>











## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes :

**239007M - Communauté de Communes LA GRANDVALLIERE**  
**Réhabilitation du presbytère en maison de santé à SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX (39150)**

| Code CPV   | Libellé CPV                |
|------------|----------------------------|
| 45454000-4 | Travaux de restructuration |

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

|   |  |
|---|--|
|  Objet du contrat      | 239007M - Communauté de Communes LA GRANDVALLIERE - TRAVAUX - Réhabilitation du presbytère en maison de santé à SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX (39150) |
|  Acheteur              | SIDEC DU JURA  |
|  Type de contrat       | Marché ordinaire de travaux  |
|  Structure             | 11 lots  |
|  Lieu d'exécution      | 39150 SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX   |
|  Délai                 | <b>42 semaines (dont 6 semaines de période de préparation incluse)</b>   |
|  Développement durable | Clause environnementale  |
|  Pénalités de retard   | 200 € par jour   |
|  Variation des prix    | Révisables (formule variable selon les prestations)  |
|  Nature des prix       | Prix forfaitaires  |

## ■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 11 lots :

| Type | Objet, délai  |
|------|---|
| Lot  | LOT 1 - DESAMIANTAGE CPV 45262660-5 : Travaux de désamiantage)  |
| Lot  | Lot n°2 - DEMOLITION / MAÇONNERIE (CPV 45262522-6 : Travaux de maçonnerie - 45111100-9 : Travaux de démolition)   |
| Lot  | Lot n°3 - CHARPENTE BOIS / ZINGUERIE (CPV 45261100-5 : Travaux de charpente - 45260000-7 : Travaux de couverture et travaux d'autres corps de métier spécialisés) |

| Type | Objet, délai  |
|------|---|
| Lot  | Lot n°4 - MENUISERIES EXTERIEURES BOIS / ALUMINIUM : CPV 45421140-7 : Pose de menuiseries métalliques, excepté portes et fenêtres - 45421150-0 : Travaux d'installation de menuiseries non métalliques) |
| Lot  | Lot n°5 - MENUISERIES INTERIEURES (CPV 45421100-5 : Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires)  |
| Lot  | Lot n°6 - DOUBLAGES / CLOISONS / PEINTURES / FAUX PLAFONDS : (CPV 45421152-4 : Installation de cloisons - 45442100-8 : Travaux de peinture - 45421146-9 : Mise en place de plafonds suspendus)          |
| Lot  | Lot n°7 - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES (CPV 45432111-5 : Travaux de pose de revêtements de sols souples)   |
| Lot  | Lot n°8 - REVETEMENTS DE SOLS SCELLES / CHAPE : (CPV 45432110-8 : Travaux de pose de sols - 45262321-7 : Travaux de chape)  |
| Lot  | Lot n°9 - ISOLATION EXTERIEURE (ITE) : (CPV 45321000-3 : Travaux d'isolation thermique)   |
| Lot  | Lot n°10 - CHAUFFAGE GAZ / VENTILATION / PLOMBERIE : (CPV 45331000-6 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation - 45330000-9 : Travaux de plomberie)         |
| Lot  | Lot n°11 – ELECTRICITE / COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES : (CPV 45311200-2 : Travaux d'installations électriques)   |

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

### ■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

### ■ Prestations similaires :

L'acheteur peut passer, avec le titulaire, des marchés négociés sans mise en concurrence pour des prestations similaires, dans un délai de 3 ans à compter de la notification du présent contrat conformément aux dispositions de l'article R2122-7 du Code de la commande publique.

### ■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://sis-marches.marches-publics.info/>.

### ■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- (DC1) Lettre de candidature
- (DC2) Déclaration du candidat
- P.G.C
- Acte d'engagement
- C.C.A.P.
- C.C.T.P.
- Certificat de visite (pour les lots 2,6,9,10 et 11)
- Diagnostic amiante et plomb avant travaux
- Rapport Initial du Contrôleur Technique (RICT)
- D.P.G.F.
- Cadre du mémoire technique
- Trame du SOGED
- Planning des travaux
- Plans

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

La visite des lieux est rendue obligatoire **pour les lots 2,6,9,10 et 11** avec remise du certificat de visite figurant dans le DCE. Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

Personne à contacter :

COMMUNAUTE COMMUNES LA GRANDVALLIERE  
Mme Camille CARON – Directrice Générale des Services  
31 RUE DE PARIS 39150 SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX  
Téléphone : 03 84 60 20 63. Courriel : [secretariat@lagrandvalliere.fr](mailto:secretariat@lagrandvalliere.fr)

Dates fixées :

**Lundi 13/10/2025 de 09H00 à 12H00 / 14H00 à 17H00**

**Mardi 14/10/2025 de 09H00 à 12H00 / 14H00 à 17H00**

Le Maître d'Ouvrage ne répondra à aucune question technique lors de la visite. Celles-ci seront à déposer sur la plateforme dématérialisée AWS.

Les candidats sont réputés avoir pris connaissance parfaite des lieux et de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit exercer une influence sur l'exécution et les délais, ainsi que sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser. Aucun entrepreneur ne pourra donc arguer d'ignorances quelconques à ce sujet pour prétendre à des suppléments de prix, ou à des prolongations de délais.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://sis-marches.marches-publics.info/>.

### 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

---

- **Réponse et groupement :**

Le candidat ne peut pas répondre à la fois en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

Des variantes de type prestations supplémentaire éventuelles (PSE) sont exigées par l'acheteur dans les conditions suivantes :

| Solution alternative ou supplémentaire                      | Descriptif                     |
|---|--------------------------------|
| <b>LOT N°10 (CHAUFFAGE / GAZ / VENTILATION / PLOMBERIE)</b> |                                |
| Cf. CCTP (article 4.9.2) & DPGF (article 5.9)               | Plus-value Rafrachissement RDC |

Chaque variante doit faire l'objet d'une offre distincte. Les candidats doivent détailler la spécification et les répercussions financières de chaque variante présentée.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

| Document   | Descriptif   |
|--|--|
| <b>Situation juridique</b>                                       |  |
| (DC1) Lettre de candidature                                      | <b>Lettre de candidature</b> - Désignation du mandataire par ses co-traitants (DC1 ou équivalent). Ce document renseigné par le candidat individuel, ou en cas de candidature groupée, par les membres du groupement, est adressé à l'acheteur. En cas d'allotissement, il peut être commun à plusieurs lots. Il permet à l'acheteur d'identifier le candidat qui se présente seul ou le groupement d'entreprises candidat. Il contient la déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que ce dernier n'entre pas dans un des cas l'interdisant de soumissionner prévus aux articles L 2141-1 et suivants et L 2141-7 et suivants du code de la commande publique |
| (DC2) Déclaration du candidat                                    | <b>"Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement"</b> (DC2 ou équivalent). Ce document est renseigné par le candidat individuel ou par chaque membre du groupement le cas échéant. En cas d'allotissement, il doit être fourni pour chacun des lots de la consultation. Il apporte des précisions sur le statut du candidat individuel ou membre du groupement. Il permet également de s'assurer que le candidat individuel ou chacun des membres du groupement dispose des capacités économiques, financières, professionnelles et techniques suffisantes pour l'exécution du marché.  |
| Liste des travaux  | Liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années pour des travaux de même nature.  |
| Qualifications exigées ou équivalent                             | Qualifications exigées ou équivalent :<br>Lot 1 – Désamiantage : QUALIBAT 1552<br>Lot 3 – Charpente bois / Zinguerie : RGE (isolation plancher haut)<br>Lot 4 – Menuiseries extérieures bois / Aluminium : RGE<br>Lot 6 – Doublages / Cloisons / Peintures / Faux-plafonds : RGE (isolation mur, plafond, rampant)<br>Lot 8 – Revêtement de sols scellés / Chape : RGE (isolation plancher bas)<br>Lot 9 – Isolation extérieure : RGE (isolation extérieure)   |
| RC + DEC - Déclaration appropriée de banques ou preuve assurance | Déclaration appropriée de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance pour les risques professionnels : responsabilité civile et décennale (pour travaux). L'attestation d'assurance doit indiquer la date d'effet du contrat, ainsi que la période de validité de l'attestation. Elle doit préciser les activités garanties, lesquelles doivent correspondre à celles que le candidat va exercer en cas d'attribution du marché.   |
| Certificat de régularité fiscale                                 | Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales  |
| Certificat de régularité sociale                                 | Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon   |

| Document                | Descriptif  |
|-------------------------|---|
|                         | l'entreprise  |
| Redressement judiciaire | Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire |

**Présentation des documents** : se référer à l'annexe au RC.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

| Document             | Descriptif  |
|----------------------|---|
| Acte d'engagement    | (A.E.) pour signature et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du marché. Ce document devra être signé de manière électronique ou manuscrite par les candidats lors de la remise des offres. |
| C.C.A.P.             | CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES et éventuellement ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification, à dater et à signer.   |
| C.C.T.P.             | CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES et éventuellement ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification, à dater et à signer.  |
| Certificat de visite | Certificat de visite des lieux signé du Maître d'ouvrage ou de son (sa) représentant(e) pour les lots 2,6,9,10 et 11  |
| D.P.G.F.             | Décomposition du Prix Global et Forfaitaire tamponnée et signée   |
| Mémoire Technique    | Mémoire Technique complété par le candidat sur la base du cadre fourni au DCE   |

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://sis-marches.marches-publics.info/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

SIDEC DU JURA  
 Direction PER (SM)  
 1 rue Maurice Chevassu  
 39000 LONS LE SAUNIER

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultés sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule

responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats : <https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>  
<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ **Modification du groupement :**

Le candidat peut demander à l'acheteur au cours de la consultation et avant signature du contrat, l'autorisation de se constituer en groupement ou de modifier la composition de son groupement. Cette autorisation est accordée par l'acheteur sous réserve que le groupement présente les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles requises, ne porte pas atteinte au

principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective.

■ **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

## 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

| Critère et pondération                               | Descriptif                                |
|--|---|
| 1. Garanties professionnelles et financières (100 %) | Garanties professionnelles et financières |

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

| Critère et pondération  | Descriptif   |
|---|--|
| 1. Valeur technique (60 pts)<br><i>(La valeur technique sera jugée sur le <b>cadre imposé</b> du mémoire technique fourni au DCE (dûment complété et signé)</i> | Sous-critère 1 : Présentation entreprise (15 pts)<br>Sous-critère 2 : Mode opératoire (20 pts)<br>Sous-critère 3 : Matériel ou matériaux proposés (15 pts)<br>Sous-critère 4 : Qualité du mémoire technique (10 pts) |
| 2. Prix (40 pts)  | Prix offre la moins chère / Prix offre candidat * Pondération  |

Modalités de calcul des notes : la note totale est calculée sur 100

**Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :**

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Offre hors délai         | Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.   |
| Offre anormalement basse | Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. |
| Offre inappropriée       | L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.  |
| Offre irrégulière        | L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.   |
| Offre inacceptable       | Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.  |

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes : Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

---

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://sis-marches.marches-publics.info/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :  
Tribunal Administratif de Besançon  
30 rue Charles Nodier

25044 BESANCON  
Téléphone : 03 81 82 60 00  
Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr  
Télécopie : 03 81 82 60 01  
Site internet : besancon.tribunal-administratif.fr

**Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :**

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : x ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

**Réutilisation des données :** L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

 **Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)  
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)  
[Médiateur des entreprises](#)  
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)

25/09/2025

239007M - Communauté de Communes LA GRANDVALLIERE  
TRAVAUX - Réhabilitation du presbytère en maison de santé à  
SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX (39150)

## ANNEXE AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

### Présentation des justificatifs de la candidature et de l'offre :

De préférence, et pour faciliter le dépouillement, les candidats structureront leur réponse électronique de la façon suivante :

#### **Un dossier « Pièces Administratives » comprenant dans l'ordre :**

- Le DC1 et les pouvoirs,
- Le DC2 et leurs annexes,
- Les qualifications,
- La liste des travaux,
- Les attestations d'assurances civile et décennale du titulaire et de chacun des cotraitants et sous-traitants déclarés (en cours de validité),
- Les attestations fiscales et sociales (en cours de validité).  
(*Liste non exhaustive*)

#### **Un dossier « Offre » comprenant un fichier distinct pour les documents suivants :**

- L'acte d'engagement et ses annexes éventuelles,
- La DPGF,
- Le CCAP,
- Le CCTP,
- Le planning des travaux,
- Le mémoire technique et ses annexes,
- Le certificat de visite (le cas échéant),
- Le RIB  
(*Liste non exhaustive*)

Les fichiers doivent être en version PDF et libellé le plus court possible en nombre de caractères.